

PRO.  
SI.  
MAR.

Association  
pour la  
protection du site  
& de  
l'environnement  
de Sainte  
Marguerite

5 bd de la République  
44380 - PORNICHET

# PRO.SI.MAR

## QUOI DE NEUF A SAINTE-MARGUERITE ?

Pour la majorité d'entre nous la période qui s'annonce est celle du séjour au calme dans notre beau quartier de Ste Marguerite, après de longs mois médiatiquement agités. Loin de ce tumulte, notre Association Prosimar a poursuivi son travail d'échanges avec la Municipalité afin d'améliorer notre cadre de vie, avec quelques résultats probants, mais aussi des demandes toujours en cours.

### Sommaire:

- Quoi de neuf à Ste Marguerite** 1
- CA et Bureau de l'Association** 2
- Brûlage des déchets verts** 3
- Chenilles processionnaires du pin** 4

Nous vous avons déjà informés de la mise en place de nouvelles mesures de sécurité sur l'avenue du Littoral, aux entrées de plage les plus fréquentées par les piétons. C'est ainsi qu'au bas de l'avenue de Cavaro, de l'avenue des Chênes Verts, et à la sortie du lotissement de Cavaro trois ralentisseurs vont permettre aux Familles d'emprunter les passages piétons pour accéder plus facilement à la plage. Cet aménagement, qui fait suite à celui du Rond Point de Congrigoux, nous semble une avancée importante pour la sécurisation de l'avenue du Littoral.

Il reste à améliorer l'emplacement des panneaux de réduction de vitesse à 30 km/h qui ne nous semble pas très compréhensible, l'accessibilité des trottoirs aux piétons, aux handicapés, aux poussettes pour enfants...

Depuis de nombreuses années, nous demandons aussi un stationnement unilatéral avenue des Roches, pour faciliter l'accès à la plage de

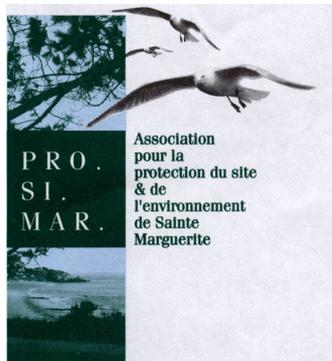
St<sup>e</sup> Marguerite aux piétons et poussettes d'enfants, sans se faufiler entre les voitures. Cette amélioration devrait être réalisée avant l'été, ainsi que le marquage du stationnement interdit devant les descentes de plage.

Sur le Boulevard de l'Océan, un aménagement de six bacs à plantes vient d'être fait, pour un budget de 16.000€. Cette excellente initiative mériterait un aménagement global de cette voie de référence pour la plage de Ste Marguerite.

Un double sens a été mis en place sur 50 m dans le haut de l'avenue de Cavaro, pour que les automobilistes puissent accéder au Domaine de Ste Marguerite, sans être en infraction avec le Code de la Route. Il serait bon qu'un marquage au sol soit réalisé, et que le STOP inutile soit remplacé par une balise !

Enfin, dans le cadre du programme d'amélioration de la voirie, il est prévu d'ici la fin d'année 2012, la remise en état de quelques avenues sur notre quartier : Damas, Bois tout le Monde, Clematites, Bleuets, Cavaro et chemin du Garet. Nous avons souhaité rajouter à cette liste la continuité de l'avenue des Glaieuls et l'avenue des Poulgas qui sont très proches du chantier prévu. Cette demande est à l'étude.





PRO.  
SI.  
MAR.

Association  
pour la  
protection du site  
& de  
l'environnement  
de Sainte  
Marguerite

## PRO.SI.MAR

Correspondance:  
Chez M. J. Suard  
67, Avenue du Littoral  
44380 PORNICHET

Président: 06 8020 3840  
V-Président: 06 7770 5122

info@prosimar.org

RETROUVEZ  
PRO.SI.MAR SUR  
LE WEB:

[www.prosimar.org](http://www.prosimar.org)

### Bureau et CA 2011-2012 :

Président:: Alain Doré  
V-P délégué: Hervé Jamet  
Secrétaire: Jo Touvet  
Trésorier: Léon Garnier  
Secrétaire-adj.: Jacques Suard  
Trésorier-adj. Jean-Pierre  
Raymondi  
Membres: Stéphane Aerts  
Martine Buron  
Arnaud Darmaillacq  
Jean-Pierre Doutriaux  
Jean-Pierre Furet  
Henry Garnier  
Claude Gérard  
Michèle Jussier  
Pierre-Arnaud Lebonnois  
Guy Maïer  
Jeannick Martel  
Roger Roux  
Président d'honneur:  
Maxime Labarbe  
V-Présidente d'honneur:  
Bernadette Damien  
Autres membres d'honneur  
Marie-Madeleine Relliet  
Raymond Hocdé  
Yves Sorin

### Siège:

Espace C. Flammarion  
5 Bd de la République  
44380 Pornichet

PROSIMAR collabore aussi au projet AGENDA 21 qui fixera la stratégie communale en terme de Développement Durable pour les années à venir. Quatre grands axes de travail ont été fixés : Transport et Déplacements, Logement, Tourisme et échanges avec les habitants, Préservation des Ressources. Deux membres de notre Conseil d'Administration ont participé récemment à une réunion de travail sur ce dernier atelier, qui devra déterminer des actions concrètes sur la préservation du patrimoine naturel, sur les éco-gestes, sur le traitement des déchets ....nous vous tiendrons informé de la suite de ce dossier.

Mais, sans attendre ces décisions, n'oublions pas que la sauvegarde de notre environnement passe déjà par les efforts au quotidien de chacun d'entre nous : pas d'abattage d'arbres intempestif, taille des haies qui débordent sur le trottoir, application de la réglementation pour les clôtures....

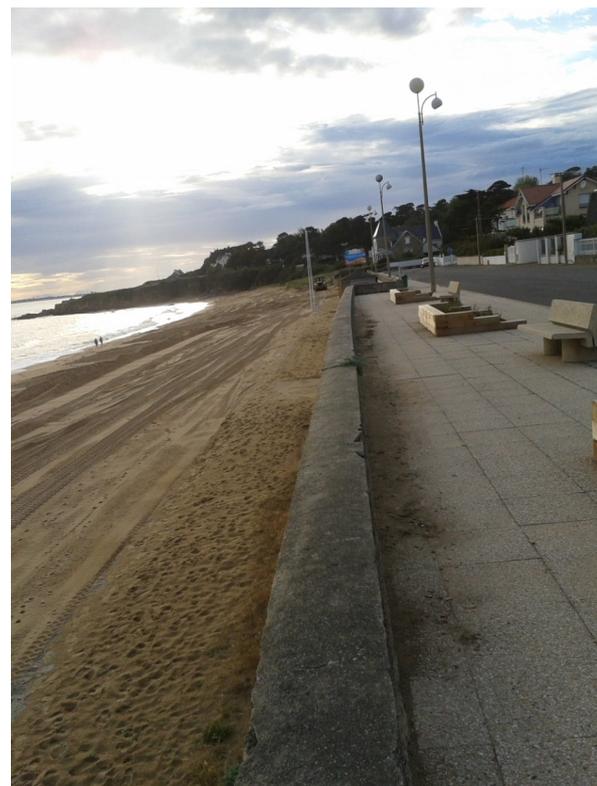
### TRES BON ÉTÉ à toutes et à tous.

**Hervé JAMET**  
Vice-Président délégué



Chaque année, les plages sont considérablement modifiées par d'énormes mouvements de sable. En juin, les engins de nivellement entrent en action pour dresser la plage et la rendre accueillante aux estivants qui ne soupçonnent pas l'ampleur des travaux réalisés.

Pour parfaire l'état de cette plage, il reste à traiter les exutoires des ruisseaux de Rangrais (au niveau du mur) et de Cavaro (au milieu de la plage).



# Brûlage des déchets verts

## Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

« **Résumé** : dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets. .... La présente circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique. »

### Il est précisé aux préfets:

« ...Vous associerez les communes à votre démarche afin d'envisager les éventuelles modalités à développer pour la gestion de ces déchets conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT). Celui-ci précise à l'article L. 2224-13 que la collecte et le traitement des « déchets des ménages » relève de la compétence des communes ou des établissements de coopération intercommunale.... »

### SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

« Les principales solutions pouvant être mises en place comme alternative au brûlage des déchets verts sont, par ordre de préférence :

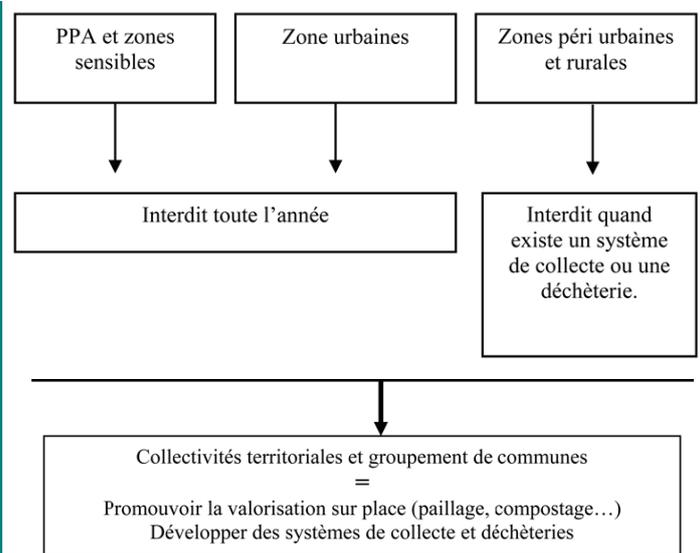
- les solutions de proximité en gestion autonome, c'est-à-dire ne nécessitant aucun transport des déchets :
  - le paillage – avec broyat – (branchages, gazons) est le plus simple et le moins coûteux ;
  - le compostage individuel ;
- la gestion collective en deux étapes :
  - la collecte sélective au porte-à-porte ou en déchetterie ;
  - la valorisation collective par compostage ou méthanisation (surtout pour les fractions non ligneuses).

#### Pour une collecte des déchets verts:

Notre quartier de S<sup>te</sup> Marguerite est un havre de verdure: les tontes de gazon ne sont pas les plus importantes, mais les aiguilles de pins, les feuilles d'acacias et de chênes verts, les aiguilles de cupressus, les coupes de haies vertes sont particulièrement abondantes! Comment éliminer ces déchets verts ?

Quand chacun prend sa voiture pour aller à la déchetterie, cela participe aux émissions du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des émissions de NOx et Composés Organiques Volatils et de la formation de l'ozone (O<sub>3</sub>).

Une seule solution digne de l'agenda 21: la collecte sélective au porte-à-porte dans des sacs spéciaux biodégradables, comme à la Baule ou d'autres communes...



## Traitement contre les chenilles processionnaires du pin

Chaque année se pose la question: comment traiter les pins pour éviter l'invasion par les chenilles processionnaires? Il est difficile d'obtenir une position claire des municipalités: traitement préventif par épandage aérien? traitement préventif arbre par arbre depuis le sol ? comment est-ce organisé ? par qui ? En 2010, l'absence de traitement a été suivi en 2011 dans notre quartier par une recrudescence des processions de chenilles dans nos jardins, avec les risques urticants que l'on connaît...

Le 26 septembre 2011, un épandage aérien a été réalisé sur la bande côtière de St Nazaire à La Baule.

**Qu'en sera-t-il cette année ?** Pour votre information, la mairie publie l'avis suivant:

**« Lutte contre la chenille processionnaire du pin : inscrivez-vous en mairie avant le 13 juillet ! Afin de lutter contre la chenille processionnaire du pin, une campagne de lutte individuelle biologique est proposée à tous les Pornichétins.**

Chaque personne qui souhaite l'intervention d'un technicien de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), pour réaliser le traitement de ses arbres, doit s'inscrire au préalable aux services techniques de la mairie de Pornichet (105, avenue du Gal de Gaulle) **avant le 13 juillet 2012**, pour une intervention prévue à l'automne.

Les chenilles processionnaires du pin sont des insectes ravageurs des forêts qui se nourrissent des aiguilles. Elles sont nuisibles car elles provoquent une perte de croissance et un affaiblissement des arbres. En effet, ces chenilles libèrent dans l'air des poils urticants qui peuvent être à l'origine de problèmes de santé chez les hommes et les animaux comme les allergies, les démangeaisons cutanées, les problèmes respiratoires ou encore les crises d'asthme.

La lutte biologique s'effectuera par la pulvérisation de Bacille de Thuringes qui est un produit inoffensif et sans danger pour les personnes, les animaux et l'environnement. **En raison d'une faible infestation, la FDGDON n'envisage pas de traitement aérien collectif. Le coût du traitement est alors à la charge du particulier et dépend du nombre d'arbres à traiter.** Pour que la demande soit prise en compte, il est nécessaire de préciser lors de l'inscription le nom, l'adresse, le numéro de téléphone ainsi que le nombre d'arbres à traiter et le lieu de l'intervention.

### Informations pratiques

Les inscriptions seront closes au plus tard le 13 juillet 2012. Toute demande incomplètement renseignée ne pourra pas être prise en compte. »

Le coût de l'intervention :



Nombre d'arbres à traiter	Coût du traitement (TVA non applicable)
De 1 à 5	57 €
De 6 à 10	82,50 €
De 11 à 15	108 €
De 16 à 20	134 €
De 21 à 30	160 €
De 31 à 40	185 €
De 41 à 50	211 €

Chaque année, nous devons rappeler que les chenilles se déplacent en procession, d'où leur nom, et que seul un traitement collectif a vraiment du sens: comme il est rappelé, c'est un risque sanitaire d'autant plus sérieux que notre quartier est une zone touristique familiale avec beaucoup d'enfants!

Les pins, s'ils relèvent bien du propriétaire du terrain, contribuent au patrimoine arboré de la commune!

**On voudrait nous faire admettre que ce traitement ne relève pas de la responsabilité communale qu'on ne s'y prendrait pas autrement.**

**Mais alors, tous les discours sur la politique de l'arbre, la stabilité des impôts locaux et le caractère balnéaire de Pornichet seraient vides de sens!**